

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

# POLITIQUES PUBLIQUES : POUR UNE ALIMENTATION BÉNÉFIQUE À LA SANTÉ DE TOUS ET AU CLIMAT

## SOMMAIRE

Introduction.....	3
<b>L'ALIMENTATION EST AU CŒUR DE DÉFIS MULTIPLES</b>	
A. Des défis sociétaux à relever.....	4
B. Un système alimentaire et agricole à transformer.....	5
<b>NOS RECOMMANDATIONS</b>	
<b>RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES</b>	
1. Veiller à la cohérence des différentes politiques publiques.....	6
2. Privilégier la prévention dans les politiques de santé.....	7
3. Soutenir une recherche indépendante au service de la transition et du droit à l'alimentation.....	7
4. Instaurer la diversité et la transparence dans les instances de gouvernance alimentaire.....	8
<b>1. ÉCLAIRER LES CHOIX DU CONSOMMATEUR</b>	
A. Éduquer et accompagner le changement.....	9
B. Informer de façon efficace et indépendante.....	12
<b>2. RENDRE L'ALIMENTATION Saine ET DURABLE ACCESSIBLE À TOUS</b>	
A. Rendre les produits durables disponibles et accessibles physiquement.....	16
B. Améliorer l'accessibilité financière aux produits les plus durables.....	18
C. Améliorer l'offre alimentaire dans la restauration collective publique.....	21
<b>3. ENCOURAGER LA PRODUCTION D'UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE</b>	
A. Réhausser les niveaux de qualité sanitaire, nutritionnelle et environnementale des produits agroalimentaires...	23
B. Soutenir la production agricole en accord avec l'assiette souhaitée.....	24
Bibliographie.....	26

### AUTEURS

Cyrielle Denhartigh,  
Réseau Action Climat,  
Eloïse Descamps, Solagro.

### RELECTEURS

Carole Brun et Diane Vandaele  
du Réseau Action Climat et  
Madeleine Charru et Philippe  
Pointereau de Solagro.

### REMERCIEMENTS

Ce document a été réalisé grâce  
à l'appui et au financement  
de la fondation Daniel & Nina  
Carasso. Les opinions qui y  
sont exprimées sont celles du  
Réseau Action Climat France et  
de Solagro. Elles n'engagent ni  
la responsabilité ni les positions  
de ses partenaires et services  
associés.

Nous remercions également  
l'ensemble des personnes ayant  
contribué à la réalisation de cette  
publication pour leurs précieux  
conseils et commentaires

### CONCEPTION GRAPHIQUE

www.solennmarrel.fr  
ISBN : 978-2-919083-30-5  
Date de publication :  
Octobre 2019

## INTRODUCTION

Les derniers résultats du GIEC<sup>1</sup> nous rappellent que les actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre doivent être engagées dans les 2 ans à venir. La population se mobilise pour demander au gouvernement d'agir : manifestations climat de septembre et décembre 2018, de mars 2019, pétition l'« Affaire du siècle » lancée en décembre 2018 et qui a récolté plus de 2 millions de signatures dès janvier 2019, grèves et manifestations d'élèves et d'étudiants, etc. Cependant, pour atteindre ses engagements climatiques, la France doit notamment faire évoluer son système alimentaire<sup>2</sup>. Par ailleurs, le développement des maladies chroniques liées à l'alimentation et l'augmentation de l'obésité rend nécessaire la mise en œuvre de mesures de santé publique adaptées<sup>3</sup>.

Par chance, l'évolution de notre alimentation peut se faire vers une assiette à la fois bénéfique pour la santé pour l'environnement et pour le climat : moins de viande et de produits laitiers, davantage de fruits et légumes, de légumes secs et de céréales complètes, plus de produits issus de l'agriculture biologique, moins de produits transformés, plus de produits locaux et de saison. Toutefois, malgré les dernières révisions des repères alimentaires français, qui vont dans ce sens<sup>4</sup>, les politiques existantes ne sont pas de nature à permettre les évolutions voulues de notre modèle alimentaire<sup>5</sup>. Pour avoir une chance de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et alimentaire c'est bien l'ensemble des politiques agricoles, alimentaires et de santé qui doivent fortement évoluer, de concert avec les politiques environnementales et climatiques, et accompagner l'indispensable transition de notre système alimentaire.

C'est dans ce contexte que le Réseau Action Climat, réseau associatif travaillant sur les politiques publiques en matière de changements climatiques, et Solagro, entreprise associative qui, sur la base d'une expertise indépendante, développe une vision prospective cohérente des systèmes agricoles et alimentaires, se sont associés pour élaborer un cahier de recommandations de politiques publiques alimentaires ambitieuses.

Pour élaborer ce cahier de recommandations de politiques publiques, Solagro et le Réseau Action Climat se sont appuyés sur une revue de la littérature scientifique, des retours d'expériences inspirantes d'autres pays et l'analyse des positionnements des acteurs de la société civile<sup>6</sup>. Un « cercle d'inspiration » composé d'experts des politiques publiques agricoles, alimentaires, sanitaires et sociales a contribué à enrichir ces travaux.

Les réflexions et propositions se concentrent ici sur les politiques alimentaires car ces dernières représentent un levier encore peu exploré. Elles s'articulent nécessairement avec une transition plus vaste de notre système de production agricole et de nos systèmes alimentaires.

Après quelques recommandations transversales pour des politiques publiques cohérentes et transparentes, nos propositions s'articulent autour de trois axes : 1) donner les moyens au mangeur de choisir ce qu'il mange, 2) améliorer l'accessibilité géographique et financière pour tous à une alimentation saine et durable, 3) encourager les productions agricoles et alimentaires saines et durables sur le territoire français.

**1** GIEC, octobre 2018, et GIEC, août 2019.

**2** Scénario de référence de la SNBC (MTES, 2015, 2018), Afterres2050 2016 (Solagro, 2013), Rapport TYFA-GES (IDDRI, 2019).

**3** ANSES, juin 2017.

**4** Haut conseil de la santé publique, février 2017.

**5** Réseau Action Climat, mars 2017, IDDRI, 2018, 14CE février, 2019.

**6** Ces trois volets sont rassemblés dans « Alimentation, climat et politiques publiques - État des lieux : pourquoi et comment changer notre alimentation ? », Solagro et Réseau Action Climat, août 2019.

### Solagro et Réseau Action Climat, août 2019.

#### *Alimentation, climat et politiques publiques - État des lieux : pourquoi et comment changer notre alimentation ?*

*Pour asseoir leur travail, Solagro et le Réseau Action Climat ont réalisé un état des connaissances basé sur des publications scientifiques récentes et des mesures ou expérimentations mises en œuvre en France et à l'international.*



# L'ALIMENTATION EST AU CŒUR DE DÉFIS MULTIPLES

Les enjeux d'une politique alimentaire ambitieuse et réaliste dépassent évidemment les seules préoccupations environnementales. Solagro et le Réseau Action Climat se sont donc attachés à élaborer leurs recommandations en prenant en compte la diversité des défis sociétaux auxquels les politiques alimentaires doivent répondre : défis culturels, sociaux, de santé publique et économiques. De même, une transition des pratiques alimentaires vers une alimentation à la fois bénéfique pour la santé, pour l'environnement et le climat s'articule nécessairement avec une transition plus vaste de notre système de production agricole et de nos systèmes alimentaires.

## A. DES DÉFIS SOCIÉTAUX À RELEVER

### 1 DÉFIS SANTÉ PUBLIQUE

→ La population française connaît un développement de maladies chroniques sans précédent (diabète de type 2, maladies cardio-vasculaires, certains types de cancers). Le taux d'obésité est passé de 5% en 1980 à 17% en 2015<sup>7</sup>. L'obésité et les maladies chroniques s'expliquent en partie par l'alimentation (composition de l'assiette, mode de production agricole incluant le degré de contamination par les pesticides, produits ultra-transformés, emballages et additifs, quantités consommées). Les maladies classées en affection longue durée prises en charge à 100% par l'assurance maladie représentent un coût important pour la collectivité.

→ L'environnement dans son ensemble est clairement identifié comme un facteur déterminant de la santé globale de la population : qualité environnementale (contaminations de l'eau, pollution de l'air, produits d'entretien, matériaux de construction, etc.), modes de vie (sédentarité, tabac, alcool, mais aussi alimentation), auxquels on peut ajouter le marketing offensif et les sollicitations marchandes permanentes qui n'incitent pas à la sobriété. La promotion d'un environnement sain contribue aussi à répondre aux enjeux de santé publique.

### 2 DÉFIS SOCIAUX

→ Les inégalités alimentaires continuent de se creuser. L'insuffisance alimentaire quantitative est passée de 0,9% de la population française sur la période 2006-2007 à 3,2% sur la période 2014-2015<sup>8</sup>. L'obésité et les maladies chroniques liées à l'alimentation (diabète de type 2, maladies cardio-vasculaires, certains types de cancers) affectent essentiellement les populations les plus vulnérables<sup>9</sup> et sont ainsi particulièrement symptomatiques des inégalités sociales. Combattre les inégalités alimentaires passera nécessairement par la mise en place de politiques publiques alimentaires ambitieuses s'adressant à toutes les catégories de la population.

→ Le « droit à l'alimentation » défini par Olivier de Schutter alors rapporteur spécial du droit à l'alimentation auprès des Nations unies est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et non restrictif, soit directement ou au moyen d'achats financiers, à une alimentation quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante correspondant aux traditions culturelles du peuple auquel le consommateur appartient, et qui lui procure une vie physique et mentale, individuelle et collective, épanouissante et exempte de peur »<sup>10</sup>. Ainsi les politiques alimentaires doivent répondre à l'enjeu de lutte contre la précarité alimentaire et inclure tous les mangeurs dans les prises de décision, dans un esprit de démocratie alimentaire.

### 3 DÉFIS CULTURELS

→ L'importance de la commensalité, du plaisir et de la gastronomie ne doit pas être oubliée des politiques alimentaires. La convivialité est aujourd'hui identifiée comme un levier important pour faire évoluer la qualité environnementale et sanitaire des aliments consommés.

→ Reconnaître la place de la culture, des religions et de l'Histoire dans les habitudes alimentaires sera une clé de réussite des politiques alimentaires, tout comme la prise en compte des facteurs sociologiques et psychologiques (importance de la nourriture récompense, phénomène d'individualisation dans les choix de régimes alimentaires spécifiques, symbolique des aliments, etc.)<sup>11</sup>.

<sup>7</sup> Esteban 2017.

<sup>8</sup> ANSES, juin 2017, page 89.

<sup>9</sup> Ezzati, 2019. HCSP, 2010, page 116.

<sup>10</sup> Olivier De Schutter, <http://developpementdurable.wallonie.be/droit-lalimentation>

<sup>11</sup> Denhartigh, 2019, page 70.

→ La diminution du nombre d'agriculteurs, l'agrandissement des fermes, la paupérisation des agriculteurs, mais aussi les dérèglements climatiques, la stagnation des rendements ou encore la volatilité des prix sur les marchés mondiaux sont autant d'éléments de contexte mettant le secteur agricole sous tension.

→ Parallèlement, les pouvoirs du marché économique liés à la culture de l'exportation, ou encore le système actuel des aides à l'agriculture sont autant de freins au changement et participent aux impacts dans les pays du sud des politiques agricoles françaises et européennes (impacts sur les marchés interna-

tionaux, déstabilisation de marchés locaux au sud, déforestation, etc.).

→ La faible valorisation et les bas salaires des métiers clés des changements de comportements des mangeurs : cantinier, cuisinier, animateur, mais aussi infirmier, aide-soignant, instituteur, etc., sont un frein au changement.

→ Dans certains territoires en déprise démographique et dans les villes moyennes et centres bourgs en déclin l'accès à des produits sains et durables est plus compliqué.

## B. UN SYSTÈME ALIMENTAIRE ET AGRICOLE À TRANSFORMER

Pour répondre au défi climatique (atteindre l'objectif de division par 2 d'ici 2050 par rapport à 1990 des émissions du secteur de l'agriculture), une transition écologique de notre système agricole et alimentaire est nécessaire. Cette transition repose sur deux piliers :

→ **Une évolution de l'environnement et des pratiques de consommation alimentaire**, pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la santé de tous. C'est l'objet de ce cahier de recommandations.

→ **Une transition agricole** participant à la fois à la lutte contre le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité, l'arrêt de la baisse du nombre d'agriculteurs et l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, la santé des mangeurs et des riverains et au bien-être animal.

### Amélioration des pratiques agricoles

→ En ce qui concerne le climat, cela passera en particulier par la diminution des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole et la séquestration du carbone dans les sols en stoppant l'artificialisation et les pertes de prairies permanentes et de haies. Cette transition nécessite une évolution des pratiques agricoles : moins d'engrais azotés de synthèse, l'abandon progressif de l'usage des pesticides de synthèse, le développement des légumineuses telles que les lentilles, les haricots ou encore la féverole, une meilleure gestion des déjections animales, une généralisation des inter-cultures et de l'agroforesterie, etc. Les changements sont déjà en cours notamment grâce aux établissements d'enseignement agricole et aux organismes de développement agricole (chambres d'agriculture, CIVAM, groupements d'agriculture biologique, etc.) qui accompagnent et forment les agriculteurs à de nouvelles pratiques. Ces acteurs doivent être davantage soutenus pour leur rôle d'animation et d'accompagnement des transitions.

### Transformation profonde du modèle agricole actuel

→ Mais une simple amélioration des pratiques agricoles ne suffira pas. Une étude de l'INRA de 2013<sup>12</sup> montre qu'en poussant à fond tous les leviers d'amélioration des pratiques agricoles, seule une réduction de 9% des émissions du secteur agricole pourra être atteinte. Il faut donc aller plus loin. C'est une transformation profonde de notre système agro-alimentaire qui est nécessaire : davantage d'autonomie pour l'alimentation animale, diversité des cultures dans les territoires, conversions massives à l'agriculture biologique, restauration de la biodiversité, mais aussi mutation des filières de transformation et de distribution. Ces évolutions pourront se faire grâce à un dispositif de soutien et d'accompagnement des agriculteurs, ainsi que des aides ciblées conséquentes sur les filières prioritaires (élevages bovins mixtes à l'herbe, fruits et légumes en bio, légumineuses en bio, etc.).

→ Plusieurs scénarios montrent que c'est possible. Le scénario Aftertes2050<sup>13</sup>, publié dès 2013 pour la France métropolitaine, divise par plus de deux les émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici à 2050. Ce facteur 2 est atteint, d'une part, grâce à une évolution de l'assiette correspondant en moyenne à une baisse de 50% de la consommation des produits animaux et laitiers, une augmentation de 20% des fruits et légumes et de 500% des légumes secs. D'autre part, ce facteur 2 est également atteint grâce à une baisse de 50% du cheptel de ruminants et de 40% des porcs et volailles, la protection des prairies, la conversion de 50% des surfaces en agriculture biologique, l'autre moitié étant passé en pratiques agroécologiques. Plus récemment, le scénario TYFA GES<sup>14</sup>, réalisé en 2019 pour le territoire européen, atteint une diminution de 47% des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici à 2050 par rapport à 2010. Cette diminution est atteinte grâce à la conservation des prairies, la baisse de 36% du cheptel bovin, et une conversion totale en agriculture biologique.

<sup>12</sup> INRA, 2013.

<sup>13</sup> scénario réalisé par Solagro, aftertes2050.solagro.org

<sup>14</sup> IDDRI, avril 2019.

# RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

## 1. VEILLER À LA COHÉRENCE DES DIFFÉRENTES POLITIQUES PUBLIQUES

La cohérence des politiques au service d'une alimentation bénéfique à la santé de tous et au climat est atteinte lorsque l'ensemble des politiques qui influencent l'alimentation opère en synergie ou au minimum ne compromet pas la réalisation des objectifs recherchés. Cette cohérence doit être assurée à la fois en intersectoriel, mais également entre différents échelons de gouvernance (local, national, européen, international). Ainsi, afin que les politiques alimentaires répondent aux enjeux environnementaux et climatiques, elles doivent être compatibles avec les politiques environnementales de la France. De même, une politique alimentaire à la mesure des enjeux sanitaires doit se fixer des objectifs transversaux de santé environnementale pour prendre en compte, de façon holistique, tous les déterminants environnementaux qui ont un effet sur notre alimentation et sur notre santé.

À l'échelle nationale, ce besoin de cohérence dépasse donc la seule politique de l'alimentation et doit être étendu à toutes les politiques publiques : agriculture, alimentation, santé, transition écologique, économie, recherche, éducation, affaires européennes mais également commerce extérieur.

En particulier, la Stratégie nationale bas carbone (SNBC, adoptée en 2015 et en cours de révision) projette une division par deux des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici à 2050. Elle précise que le Programme National Nutrition Santé (PNNS) devra, pour cela, intégrer « les enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre dès son renouvellement »<sup>15</sup>. De même le Haut conseil à la santé publique rappelle également en 2017 que le PNNS « doit tenir compte des préoccupations environnementales et de développement durable »<sup>16</sup>. Pourtant, le PNNS n'est pas encore compatible avec les objectifs climat de la France<sup>17</sup>.

Plus largement, le Haut conseil pour le climat, dans son rapport du 29 juin 2019<sup>18</sup>, propose d'analyser l'impact des grandes lois d'orientation en termes de gaz à effet de serre. Cette proposition, adoptée par le Conseil de défense écologique du 10 juillet 2019<sup>19</sup> comme une orientation, devra être élargie : cette analyse devra d'une part concerner la loi alimentation d'octobre 2018 et d'autre part porter sur les futurs projets de loi, c'est-à-dire analyser en termes d'émissions de gaz à effet de serre les lois avant et après leur adoption.

Les positionnements de la France dans les négociations européennes et internationales et dans les initiatives multilatérales doivent évoluer, en particulier quand ils sont contraires aux politiques nationales de lutte contre les changements climatiques, de développement de l'agroécologie, des signes d'identification de la qualité et de l'origine ou de l'agriculture biologique.

Dans le même souci de cohérence entre les politiques au niveau local, l'augmentation des financements des projets alimentaires territoriaux (PAT) (voir point 2 page 8) doit être conditionnée à des critères environnementaux et de santé publique. Ainsi les PAT doivent être cohérents avec les Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) des régions et les Plans climat air énergie territoriaux (PCAET) des collectivités locales, mais aussi avec les contrats locaux de santé et les déclinaisons locales du PNNS. Cette cohérence des politiques publiques devra pouvoir être suivie par des bilans annuels permettant de mettre en regard les engagements pris avec des indicateurs pertinents accessibles aux citoyens.

<sup>15</sup> Titre iii de l'article L222-1-B du code de l'environnement correspondant à la partie agricole de la SNBC qui précise que la SNBC implique un « alignement sur les repères nutritionnels à l'horizon 2035 ».

<sup>16</sup> HCSP, septembre 2017.

<sup>17</sup> I4CE, février 2019, Réseau Action Climat, mars 2017.

<sup>18</sup> Haut conseil pour le climat, juin 2019.

<sup>19</sup> Ce qu'il faut retenir du 2<sup>e</sup> Conseil de défense écologique, [www.gouvernement.fr/ce-qu-il-faut-retenir-du-2e-conseil-de-defense-ecologique](http://www.gouvernement.fr/ce-qu-il-faut-retenir-du-2e-conseil-de-defense-ecologique)

## 2.

### PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION DANS LES POLITIQUES DE SANTÉ

La prévention en matière de santé est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire trop centrée sur le curatif et doit davantage être développée via les politiques alimentaires. La politique de prévention doit être dotée de moyens plus importants et être concrètement mise en œuvre sur le terrain. De plus, travailler sur la prévention permet de mieux lutter pour la réduction des inégalités sociales de santé.

L'alimentation fait partie des facteurs d'inégalités sociales face à la santé<sup>20</sup>. Ces inégalités sont plus souvent liées à l'environnement et aux comportements (préventif) qu'à l'accès aux soins (curatif)<sup>21</sup>, et c'est la prévention en matière d'alimentation qui permettra de lutter contre les inégalités sociales de santé. Les inégalités alimentaires sont dues à la fois à des comportements individuels liés à des déterminants sociaux, culturels et historiques et à un environnement alimentaire défectueux.

Les différentes politiques alimentaires, dont le PNNS, peuvent et doivent être un des outils de prévention, ce qui passe notamment par l'augmentation de leurs budgets. De tels investissements auront à moyen et long terme des effets positifs sur les finances publiques (économie sur les dépenses de la sécurité sociale, etc.).

→ Budget du PNNS : le précédent budget accordé au PNNS était trop faible au regard des enjeux. « Les financements, essentiellement destinés aux dispositifs nationaux, témoignent de la faible priorité accordée, concrètement, au PNNS, négligeant donc les effets à moyen et long termes de la prévention en santé »<sup>22</sup>. Faire évoluer les outils mis en œuvre par le PNNS doit aller de pair avec une réhausse substantielle de son budget.

→ Budget des CPAM : les caisses primaires d'assurance maladie doivent être autorisées à augmenter leur budget prévention, au détriment du budget d'accès aux soins ou du budget gestion, si cela est faisable, sinon via un soutien de l'État.

→ Budget du PNA : augmenter l'enveloppe du PNA fléchée sur les PAT en prenant en considération les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux et les actions de prévention alimentaire, toujours en cotutelle entre le MAA, le MTES, le MSS et l'ADEME.

→ Budget des ARS : augmenter le budget des ARS dédié à la sensibilisation alimentaire via le Fonds d'intervention régional.

## 3.

### SOUTENIR UNE RECHERCHE INDÉPENDANTE AU SERVICE DE LA TRANSITION ET DU DROIT À L'ALIMENTATION

L'indépendance de la recherche sur l'alimentation et sur l'environnement (pesticides, OGM, nutrition, impacts environnementaux et impacts sanitaires des modes d'alimentation etc.) est l'objet de nombreuses polémiques. Pour cette raison, les pouvoirs publics ont le devoir de renforcer le financement des travaux scientifiques sur ces sujets et d'en garantir l'indépendance. Certains sujets de recherche devraient davantage bénéficier de financements publics exclusifs comme les liens entre l'alimentation, la santé publique<sup>23</sup> et l'environnement, les procédés alimentaires, la sociologie de l'alimentation, etc. Ces axes de recherche pourraient faire l'objet d'un programme dédié à l'ANR.

En ce qui concerne la production agricole, certaines filières, comme l'agriculture biologique ou les légumes secs, sont peu couvertes par les grands

programmes de recherche menés par les organismes publics de la recherche agronomique (INRA, AgroParisTech, etc.). Des programmes spécifiques de recherche devraient être menés sur les filières nécessaires à la transition alimentaire, sanitaire et environnementale (légumes secs, agriculture biologique, etc.) : recherches variétales, sur les conduites de cultures, impacts des pratiques agricoles sur la qualité nutritionnelle des produits, etc.<sup>24</sup>

Enfin, l'évaluation et le suivi des politiques publiques alimentaires doivent être prévus dès leur conception afin de mesurer leurs impacts sociaux et environnementaux. Cette systématisation du suivi et de l'évaluation doit être mise en place aux niveaux européen, national et local. Les évaluations doivent être prévues dans les budgets et rendues publiques.

<sup>20</sup> CESE, 2012. Page 35.

<sup>21</sup> de Saint Pol, 2017; INSERM, 2014.

<sup>22</sup> IGAS, 2016.

<sup>23</sup> HCSP 2017. Page 111.

<sup>24</sup> Solagro et Réseau Action Climat, 2016. Page 60-61.



## 4. INSTAURER LA DIVERSITÉ ET LA TRANSPARENCE DANS LES INSTANCES DE GOUVERNANCE ALIMENTAIRE

Les questions de gouvernance des instances agricoles et alimentaires et le manque de transparence dans la conception des politiques publiques sont identifiés comme des freins à la transformation des modèles alimentaires et agricoles.

Au niveau européen, la Politique agricole commune doit être co-construite avec les citoyens et les acteurs de l'environnement et de la santé. Pour cela, les instances de gouvernance doivent être ouvertes à la société civile et aux acteurs publics dans des proportions équilibrées par rapport aux acteurs agricoles et agro-alimentaires.

Au niveau national, le Conseil national de l'alimentation (CNA) pâti d'une surreprésentation des intérêts professionnels. Ainsi, sur les neuf collègues représentés, la société civile n'y est actuellement représentée que par deux collègues comptabilisant 16 membres, alors que les professionnels des filières agricoles et alimentaires bénéficient de 5 collègues (producteurs agricoles, transformateurs, distributeurs, restaurateurs et syndicats de salariés) comptabilisant 33 membres<sup>25</sup>. Suite à l'ajout de deux sièges pour les associations environnementales et d'un siège pour les associations de bien-être animal, ce déséquilibre n'a été contrebalancé qu'à la marge.

Plusieurs lois ont renforcé le rôle du CNA : la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche (2010) qui précise que le CNA doit être associé à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre de la politique publique de l'alimentation, et la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (2014) qui prévoit que le CNA participe à l'élaboration du programme national pour l'alimentation (PNA). La loi alimentation (2018) précise en outre que le CNA devra remettre chaque année au Parlement et au Gouvernement son rapport d'activité dans lequel il formule des propositions d'évolution de la politique de l'alimentation. Loin d'être cantonné au simple rôle de conseil des pouvoirs publics, ces lois lui confèrent un rôle organisationnel dans l'analyse des attentes de la société et dans l'organisation de débats publics<sup>26</sup>. Si le CNA a effectivement pour vocation à devenir le parlement de l'alimentation, sa composition doit être profondément revue, en passant à 3 collèges équilibrés représentant respectivement les intérêts et les enjeux liés à la santé, à l'environnement et au développement agricole et

agro-alimentaire (comprenant les représentants de la production agricole, de la transformation et de la distribution).

En ce qui concerne l'élaboration et le suivi des politiques alimentaires et nutritionnelles, le Plan national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) doit passer sous une triple tutelle du ministère des solidarités et de la santé, du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Sa gouvernance doit être adossée à un conseil consultatif multi-acteurs à la représentation équilibrée, incluant des représentants des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux (associations d'aide aux plus démunis, de malades, de consommateurs, de défense de l'environnement, etc.). L'enjeu de ce conseil consultatif sera d'être complètement indépendant de toute influence des lobbies concernés par la production et la vente de produits agro-alimentaire. Le PNNS, même s'il est sous l'ombrelle du PNAN, doit rester sous la seule tutelle du ministère des solidarités et de la santé, afin que sa finalité de santé publique soit claire.

Par ailleurs, la composition et le fonctionnement des groupes de travail créés par les différents ministères doivent être réellement équilibrés dans leur représentativité et composés de membres exempts de conflits d'intérêt. Cela devra en particulier être le cas pour le Conseil National de la Restauration Collective (CNRC), créé par le Ministère de l'Agriculture en mars 2019 qui doit effectuer le suivi de la loi Alimentation de 2018 (notamment la mise en œuvre de l'article 24 concernant la restauration collective) et le groupe nutrition créé par le Ministère de la santé dont l'objectif sera de traduire les recommandations du PNNS pour les acheteurs de la restauration collective<sup>27</sup>.

Au niveau local, la composition des CRalim (Comité régional pour l'alimentation) devra être renforcée par la présence de représentants de producteurs biologiques et agroécologiques et de la société civile (consommateurs, solidarité, environnement, bien-être animal, etc.) via des collèges obligatoires afin de participer à la co-construction et au suivi de l'application des normes adaptées aux spécificités des régions. La représentation de ces acteurs est capitale pour bénéficier de retours d'expériences permettant d'identifier et de lever les verrous liés à la transition agricole et alimentaire des territoires.

<sup>25</sup> [www.cna-alimentation.fr/cna/membres/](http://www.cna-alimentation.fr/cna/membres/)

<sup>26</sup> loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche (art.1), loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (art.1), loi n°2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous (article 46).

<sup>27</sup> L'ancien groupe de travail sur l'approvisionnement de la restauration collective, le GEM-RCN, a été épinglé pour ces raisons de manque d'indépendance (Greenpeace, 2017).



## 1

ÉCLAIRER LES CHOIX  
DU CONSOMMATEUROU DONNER LES MOYENS AU MANGEUR  
DE CHOISIR CE QU'IL MANGE

Éclairer au mieux le choix du mangeur c'est veiller à mettre à sa disposition une information indépendante, fiable et claire. Pour être cohérente avec l'objectif climat de la France, cette information doit porter sur les besoins nutritionnels aux différents âges de la vie et la façon d'y satisfaire en réduisant son empreinte climatique et environnementale.

Éclairer le choix du mangeur ne peut se résumer à donner de l'information. Cela passe aussi par diverses formes d'accompagnement, dans le respect de tous, sans stigmatisation, ciblant certaines périodes de la vie plus que certaines catégories de la population.

Inverser les budgets des actions de prévention par rapport au curatif permettrait de donner les moyens aux politiques de santé françaises d'accompagner les citoyens dans leur transition alimentaire.

De l'éducation à l'alimentation, sur le temps scolaire et tout au long de la vie, à des campagnes d'information grand public, l'éclairage du consommateur doit être le plus clair possible et comprendre des critères environnementaux. Enfin, les campagnes de sensibilisations normatives ont montré leurs limites : il n'est plus question d'imposer un type d'alimentation « normal » mais d'informer le consommateur sur les impacts sanitaires et environnementaux de son assiette.

A ÉDUCER ET ACCOMPAGNER  
LE CHANGEMENT

## 1. RENFORCER ET AMÉLIORER L'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION SUR LE TEMPS DE

## L'ÉCOLE

L'éducation à l'alimentation en milieu scolaire peut être un levier extraordinaire si elle est renforcée et repensée. Appliquée à tous les degrés de la scolarité, elle devra être déployée sur les temps scolaires et périscolaires. Afin de rendre les messages plus pertinents, ils devront être imaginés sous forme de projets pédagogiques, de sorties et sur les moments de la restauration.

Un projet d'éducation à l'alimentation doit être mis en œuvre avec l'ensemble des structures concernées (Éducation nationale, collectivités locales

et territoriales, Ministère des Jeunes, Ministère des Sports, Ministère de la Santé, Ministère de l'Enseignement Supérieur, monde associatif, etc.). Il doit cibler des objectifs sanitaires mais aussi environnementaux et de bien-être animal<sup>28</sup> et apporter, en fonction des niveaux, une information claire, fiable et indépendante sur les modes de production, les étapes de transformation et de distribution, les impacts du commerce mondial, les effets à l'étranger, les enjeux liés à la santé, mais aussi le plaisir de cuisiner ou encore les cultures alimentaires.

<sup>28</sup> HCSP, septembre 2017, page 81, HCSP, 2010.

## Mise en œuvre immédiate

### AU NIVEAU NATIONAL

- Intégrer dans les formations initiales et continues des enseignants l'alimentation et l'environnement (climat, biodiversité, etc.)<sup>29</sup>. Rendre obligatoire un volume minimal d'heures de formation par an consacrés aux sujets prioritaires qui doivent évoluer dans les programmes scolaires, au premier rang desquels l'alimentation et le dérèglement climatique.
- Faire évoluer les programmes de l'Éducation nationale, de la maternelle au lycée (incluant les lycées techniques et professionnels) et, par conséquent, les volumes horaires dédiés au climat et à l'alimentation chaque année.
- Accréditer sur la base d'une charte les intervenants extérieurs en écoles : par l'éducation nationale pour les structures nationales et par les académies pour les structures locales. Ces accréditations pourront être données à la fois à des associations, des

acteurs privés, etc. du moment qu'ils s'engagent à donner une information objective et indépendante cohérente avec les enjeux de santé publique et de climat et qu'ils ne sont pas promoteurs de l'une ou l'autre filière de production agricole ou alimentaire comme c'est souvent le cas aujourd'hui.

### AU NIVEAU LOCAL

- Inciter les établissements à mener des projets éducatifs autour de l'alimentation et du climat : faire évoluer les directives adressées aux académies afin qu'elles mettent à disposition des établissements des dispositifs pour des projets scolaires éducatifs. Un coordinateur par académie devra être dédié aux projets éducatifs alimentaires et environnementaux et privilégier les projets éducatifs sur le temps long. Les projets en question permettront de lier l'information à la pratique, clé d'une réelle assimilation : par des ateliers participatifs (ateliers pain, miel, cuisine, concours de pommes, potagers, etc.) et par une cohérence avec les menus de la cantine.

### EXEMPLE CONCRET

#### PROJETS D'ÉDUCATION À L'ALIMENTATION À L'ÉCOLE EN COLLABORATION AVEC L'ACADÉMIE

Le programme éducatif territorial « Goûter le Monde Autour de Moi » (G2M)<sup>30</sup> est développé par l'association MIAMUSE en collaboration avec les rectorats des académies de Montpellier et de Toulouse. Il vise à sensibiliser les élèves sur l'alimentation : goût, environnement, citoyenneté. Le projet G2M propose un dispositif clé en main et une boîte à outils à destination des associations locales et des enseignants souhaitant mettre en place un projet pédagogique autour de l'alimentation. Chaque projet peut chercher des soutiens techniques ou financiers auprès de partenaires locaux (établissements scolaires, CPIE, CIVAM, collectivités territoriales, DRAAF, Agence régionale de la santé, etc.).

## 2. ACCOMPAGNER ACTIVEMENT AU CHANGEMENT TOUT AU LONG DE LA VIE

### ET SANS DISCRIMINATION

Pour toucher l'ensemble de la population tout au long de la vie, un programme de prévention et d'accompagnement axé sur l'alimentation doit être déployé dans les territoires et cibler toutes les catégories de la population, en milieu urbain comme en milieu rural. L'ensemble des professionnels de la

santé et du secteur social devront être mis à contribution pour toucher le maximum de personnes. Une attention particulière devra être portée sur la sensibilisation vers les jeunes parents, l'arrivée du premier enfant étant un moment clé favorisant les changements dans l'alimentation.

<sup>29</sup> The Shift Project, 2019.

<sup>30</sup> [www.gouter-le-monde.fr](http://www.gouter-le-monde.fr)

## Mise en œuvre immédiate

### AU NIVEAU NATIONAL

- Rendre remboursable par la Sécurité sociale un bilan nutrition chez un professionnel, une fois par an par personne. Promouvoir ce bilan nutrition à l'arrivée du premier enfant en l'incluant dans le dossier maternité.
- Incorporer ou renforcer les modules sur l'alimentation saine et durable (enjeux sanitaires et environnementaux, praticité, socio-psychologie, nutrition, etc.) dans les formations (initiales et continues) des professions en contact avec la population : médecins généralistes, pédiatres, médecins du travail, puériculteurs, sages-femmes, infirmiers, aides-soignants, assistants sociaux, travailleurs sociaux, animateurs de centre de loisir, etc. Plus précisément, intégrer dans tous les cursus initiaux des modules sur l'impact de l'alimentation sur l'environnement et la santé, les implications quotidiennes de l'alimentation (coût, praticité, temps, etc.), etc.
- Porter au niveau de la licence la formation de diététicien-nutritionniste. Ce renforcement devra se faire au profit de l'environnement (enjeux environnementaux et climatiques), des sciences sociales (psychologie, sociologie, cultures alimentaires) et de la santé publique (contaminants dans l'alimentation, etc.), incluant des modules spécifiques concernant les prestations alimentaires en restauration collective : protéines végétales, coûts, gaspillage alimentaire, etc.

### AU NIVEAU LOCAL

- Déployer au niveau local des programmes de prévention et d'accompagnement à destination de la population autour de l'alimentation saine et durable. Sur la base du volontariat, ces parcours autour de l'alimentation comprennent des bilans nutrition individuels, des ateliers individuels ou en groupe d'accompagnement au changement de régime alimentaire, la distribution de kits de cuisine, etc. Ces programmes pourront être déployés par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) ou les collectivités dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS) ou via les CCAS, en partenariat avec les acteurs médicaux et sociaux locaux.<sup>31</sup>
- Renforcer la mission de sensibilisation à l'alimentation saine et durable des centres de protection maternelle et infantile (PMI) en outillant le personnel (pédiatres, sages-femmes, puériculteurs, animateurs de jeunes enfants et psychologues) via des formations continues, des outils (documentation, jeux, etc.), un renforcement des liens avec les nutritionnistes, etc.
- Former à l'alimentation saine et durable les personnels des crèches et les assistants maternels via un programme de formation continu spécifique déployé par les départements pour former en continu, avec les financements adéquats.

## EXEMPLE CONCRET

### ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT ALIMENTAIRE PAR UNE CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

La caisse primaire d'assurance maladie de la Sarthe a mené un projet expérimental entre 1998 et 2017 : le « Club santé active ». Le projet comprend des actions de sensibilisation et d'accompagnement de l'évolution des pratiques alimentaires d'individus suivis par la CPAM afin d'éviter le recours systématique aux médecins et diminuer in fine les dépenses de santé. Entre 2004 et 2017, 120 000 sarthois ont participé à des programmes de coaching. En comparant les remboursements de 2005 à 2009 de différentes catégories de membres du Club santé active (selon l'âge, avec ou sans affection de longue durée) à ceux de groupes identiques mais non-adhérents, il a été constaté un ralentissement de la hausse, voire une baisse des dépenses de santé<sup>32</sup>.

<sup>31</sup> Ces programmes peuvent par exemple être déployés par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM).

<sup>32</sup> Plus de détails dans Solagro, Réseau Action Climat, août 2019.

# B INFORMER DE FAÇON EFFICACE ET INDÉPENDANTE

## 1. MIEUX CIBLER ET DIFFUSER LES CAMPAGNES D'INFORMATION

Le Programme national nutrition santé (PNNS, porté par le Ministère de la santé) en cours de renouvellement intégrera des campagnes de communication sur la base des recommandations nutritionnelles du HCSP<sup>33</sup>. Ces campagnes devront être de grande ampleur et répétées dans le temps. Les précédentes campagnes de communication publiques ont fait l'objet de nombreuses analyses critiques<sup>34</sup> pointant du doigt leur manque d'efficacité, voire certains effets négatifs pervers. Cela s'explique en partie par la faiblesse du budget alloué au PNNS. « Force est de constater que les moyens dévolus au PNNS, pour promouvoir une alimentation et un mode de vie sains, restent terriblement modestes face aux millions d'euros déployés par l'industrie pour conforter l'assuétude à une alimentation faiblement diversifiée et déséquilibrée<sup>35</sup>.

Enfin, les campagnes de sensibilisation doivent être pensées comme des campagnes d'information donnant les clés au mangeur pour choisir ce qu'il mange et non pas comme des injonctions parfois stigmatisantes ou culpabilisantes. « Le rappel permanent des injonctions nutritionnelles en particulier auprès des populations sujettes à de nouvelles formes de malnutrition, comme l'obésité, s'est traduite par des sentiments de culpabilité ou de rejet de ces normes »<sup>36</sup>. Ainsi, elles auront plus de chances d'être comprises et acceptées par tous. En ayant de meilleures répercussions dans toutes les catégories de la population, la politique nutritionnelle participera mieux à la lutte contre les inégalités alimentaires. .

### Mise en œuvre immédiate

#### AU NIVEAU NATIONAL

Mise en œuvre de campagnes d'information sur l'alimentation, prenant notamment en compte les enseignements suivants :

→ Adapter les messages aux publics visés, une campagne de communication ne pouvant viser tout le monde à la fois. Les cibles et la formulation des messages doivent être réfléchies avec les spécialistes de la socio-psychologie de l'alimentation afin d'éviter tout phénomène de stigmatisation et de rejet. Parmi les cibles intéressantes, certaines périodes de la vie : l'adolescence, les études ou encore l'arrivée du premier enfant.

→ Orienter les messages sur la praticité, la simplicité et la facilité pour répondre aux problématiques des mangeurs au moment de l'acte d'achat et de la cuisine.

#### AU NIVEAU LOCAL

→ Déployer les campagnes d'information dans les territoires, s'appuyant notamment sur le réseau des villes PNNS et les CCAS.

→ Missionner les Agences régionales de la santé (ARS) pour mettre en place des programmes et accompagner les collectivités locales engagées dans la prévention pour l'alimentation bonne pour l'environnement et la santé. Augmenter significativement le budget des ARS dédié à cet axe via le fond d'intervention régional.

<sup>33</sup> HCSP, février 2017.

<sup>34</sup> IGAS, 2016. HCSP, septembre 2017, page 65.

<sup>35</sup> IGAS, 2016, page 33.

<sup>36</sup> Paturel, 2019.

## Mise en œuvre 2030

→ À plus long terme les recommandations du PNNS suivant (adopté avant 2030) devront être compatibles avec la SNBC en cours (ce qui n'est pas encore le cas, les avis du HCSP et les communications de Santé Public France ne sont pas totalement compatibles avec la SNBC 2019, notamment en ce qui concerne les recommandations sur la viande et les produits laitiers).

### EXEMPLE CONCRET

#### RECOMMANDATIONS NUTRITIONNELLES ET CAMPAGNE DE PROMOTION DES LÉGUMES SECS AU CANADA

Depuis plus de dix ans le Ministère de la santé canadien a intégré les légumes secs dans la catégorie nutritionnelle des protéines. Parallèlement, le Canada soutient des programmes de recherche visant à explorer les bénéfices pour la santé des légumineuses. Enfin, des campagnes de communication sont menées par les pouvoirs publics : diffusion de recettes, vidéo « mangez vos légumineuses », etc. Ces actions publiques ont trouvé leur efficacité grâce à des actions complémentaires de promotion et de valorisation des légumes secs menées par l'association professionnelle Pulses<sup>37</sup>.

## 2. INFORMER, VIA L'ÉTIQUETTE DES PRODUITS, DE FAÇON CLAIRE ET LISIBLE

Il est actuellement difficile pour un consommateur de distinguer la qualité globale d'un produit, notamment nutritionnelle, de façon simple et rapide<sup>38</sup>. De plus, les informations concernant le bien-être animal ou l'impact environnemental sont quasi absentes des emballages. Or, l'affichage environnemental ou nutritionnel peut avoir un effet d'entraînement positif en encourageant les industries agro-alimentaires à améliorer leurs produits en travaillant, par exemple, sur leur reformulation pour être davantage en phase avec les attentes sociétales (le phénomène a été observé lors de la mise en place de l'étiquette info-énergie sur l'électroménager)<sup>39</sup>.

Parmi les modes d'étiquetage existants, le Nutri-Score est celui qui présente le plus de garanties pour informer les consommateurs de la façon la plus simple et la plus claire sur la valeur nutritionnelle d'un

produit, malgré les limites qu'il peut avoir (absence de critères concernant la présence de contaminants et le recours au cracking<sup>40</sup> par exemple). Adopté en 2017, il est reconnu par l'État mais n'a pas été rendu obligatoire pour les entreprises et les industries alimentaires car le règlement européen INCO sur les informations sur les denrées alimentaires ne le permet pas à ce jour.

L'affichage environnemental a, quant à lui, donné lieu à un dispositif volontaire encadré par les pouvoirs publics (Ministère de la transition et Ademe) depuis fin 2013. Il est en cohérence avec la loi sur la Transition énergétique pour la croissance verte (18 août 2015 article 90) et permet à tout industriel d'y avoir recours. Mais il n'est actuellement presque pas mis en œuvre.

### Mise en œuvre immédiate

#### AU NIVEAU EUROPÉEN

→ La France doit défendre au niveau européen une modification du règlement européen concernant

l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires<sup>41</sup> afin de rendre obligatoire l'apposition sur la face avant des emballages du Nutri-Score dans tous les pays européens, dont la France.

<sup>37</sup> Solagro, Réseau Action Climat, août 2019.

<sup>38</sup> Voir par exemple la campagne Arnaques sur l'étiquette de l'association foodwatch France, qui promeut une lisibilité et une accessibilité des informations concernant les produits alimentaires ([www.foodwatch.org/fr/sinformer/nos-campagnes/transparence-et-scandales/arnaques-sur-letiquette](http://www.foodwatch.org/fr/sinformer/nos-campagnes/transparence-et-scandales/arnaques-sur-letiquette)).

<sup>39</sup> International Energy Agency, 2016.

<sup>40</sup> Le cracking, ou fragmentation, est une méthode industrielle qui consiste à décomposer un aliment brut en plusieurs ingrédients (par exemple le lait peut être « cracké » en protéines, caséine, lactosérum, etc.) entrant ensuite dans la fabrication d'aliments ultra transformés (AUT).

<sup>41</sup> Règlement INCO n° 1169/2011 du 25 octobre 2011.

## AU NIVEAU NATIONAL

→ En attendant sa généralisation effective en France, reconnaître le Nutri-Score comme le seul format de signalétique nutritionnelle autorisé en France, sur la face avant des emballages alimentaires<sup>42</sup>. En parallèle il est nécessaire d'engager une phase de réflexion afin d'afficher clairement les autres critères sanitaires (via une amélioration du Nutri-Score ou un autre système d'étiquetage) : modes de productions, additifs, emballages, degré de transformation des produits et fractionnement des molécules (cracking).

→ Engager une phase expérimentale d'un étiquetage environnemental (incluant des critères climat, biodiversité, OGM, etc.) et bien-être animal sur les emballages des produits. Élargir l'expérimentation de l'affichage environnemental à la restauration commerciale, la vente à emporter et par internet. Pour cela, il faudra relancer la réflexion en mettant autour de la table l'ensemble des experts de la question. Les discussions devront être menées à l'aune des publications réalisées sur le sujet<sup>43</sup>.

## EXEMPLE CONCRET

### EXPÉRIMENTATION FRANÇAISE D'UN AFFICHAGE ENVIRONNEMENTAL

Entre 2016 et 2019, l'ADEME a mené l'expérimentation d'un affichage environnemental dans 5 secteurs, dont les produits alimentaires avec l'entreprise Casino. Certaines limites ont pu être identifiées, comme le nombre de critères pris en compte : seulement deux pour le secteur alimentaire, les gaz à effet de serre et l'eutrophisation. Malgré cela, le retour est positif sur la clarté de l'affichage et l'effet d'entraînement dans la conception des produits. Des questionnements restent à creuser, notamment sur la gouvernance ou encore la validation et le contrôle du dispositif<sup>44</sup>.

<sup>42</sup> HCSP 2017, page 60 à 75.

<sup>43</sup> Plusieurs acteurs portent cette proposition (CESE, 2019) mais d'autres pointent son manque de résultats (I4CE, février 2019, page 8). Se baser également sur les travaux en cours du CNA sur l'expérimentation de l'étiquetage sur les modes d'élevage.

<sup>44</sup> CESE, mars 2019.

<sup>45</sup> UDA (Union des annonceurs), 2014.

<sup>46</sup> Estimation haute, IGAS, 2016.

<sup>47</sup> INPES, 2014.

<sup>48</sup> Secours Catholique, 2019, page 24.

<sup>49</sup> OMS, 2016.

<sup>50</sup> Comment faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé ? 2018. [www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CaffEco/egalim-atelier9.pdf](http://www2.assemblee-nationale.fr/static/15/commissions/CaffEco/egalim-atelier9.pdf)

<sup>51</sup> IGAS 2016.

<sup>52</sup> HCSP, 2017, pages 52 et suivantes.

<sup>53</sup> Santé Publique France, janvier 2016.

## 3. RÉGLEMENTER ET RÉDUIRE LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING

La plupart des informations reçues par les individus leur provient de la publicité. Le premier annonceur est la distribution, le troisième l'alimentaire hors boisson (pour respectivement 3 et 2,2 milliards d'euros)<sup>45</sup>. À titre de comparaison, le budget total pour le PNNS s'élevait en 2016 à 520 millions d'euros<sup>46</sup>. Pour l'ensemble des programmes d'une journée regardés par les enfants de 4 à 10 ans, 80% des publicités alimentaires qui leur sont destinées portent sur des produits trop gras ou trop sucrés<sup>47</sup>. De plus, la publicité peut être perçue, par les populations les plus pauvres, comme une pression à la consommation, très mal vécue par les populations ayant une alimentation contrainte par leur revenus<sup>48</sup>.

Afin d'améliorer l'information à la population pour lutter contre l'obésité et les maladies chroniques, la plupart des institutions internationales et nationales de santé préconisent un encadrement strict de la publicité et du marketing ciblant les enfants. La stratégie nationale de santé publique (Ministère de la santé, 2017) prévoit de « limiter l'influence de la publicité et du marketing alimentaire sur les enfants en les réglementant et encadrer la promotion des marques associées à des aliments peu favorables au plan nutritionnel ». Pour l'OMS<sup>49</sup>,

« Ni les aliments nocifs pour la santé ni les boissons sucrées ne devraient être commercialisés dans les lieux où les enfants et les adolescents se réunissent (par exemple écoles, installations sportives ou manifestations sportives) ou par l'intermédiaire des programmes diffusés sur écran qui leur sont destinés ou auxquels ils participent ». Les conclusions de l'atelier 9 des États généraux de l'alimentation<sup>50</sup> tirent les mêmes conclusions.

L'IGAS va plus loin en préconisant d'interdire « toute forme de publicité alimentaire destinée aux enfants<sup>51</sup>. Le HCSP quant à lui recommande de réguler la publicité alimentaire en fonction de la qualité nutritionnelle des produits : interdiction de 7 à 22h sur tous supports publicitaires pour les aliments classés D ou E sur l'échelle du Nutri-Score<sup>52</sup>. D'après une étude de Santé publique France, 73,7% des parents se disent favorables à une réglementation qui interdirait la publicité pour des boissons ou aliments trop gras, salés ou sucrés pendant les programmes télévisés à destination des enfants et des adolescents<sup>53</sup>. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la publicité dans les programmes destinés aux enfants de moins de 12 ans est interdite sur les chaînes publiques seulement.

## Mise en œuvre immédiate

### AU NIVEAU NATIONAL

→ Faire appliquer la loi dans les publicités et combattre la publicité abusive, trompeuse et mensongère et mettre fin aux allégations nutritionnelles et de santé sur l'alimentation qui induisent en erreur<sup>54</sup>. Pour cela, ouvrir à tous les citoyens et simplifier la procédure de dépôt de plainte auprès de la DGCCRF.

→ Interdire les messages publicitaires et activités promotionnelles sous toutes leurs formes (publicités, marketing, événements, jeux, advergames etc.) ciblant directement ou indirectement les enfants (moins de 16 ans) pour des produits alimentaires et des boissons trop riches en sucre, sel et/ou matières grasses, sur tout support de communication radiophonique, audiovisuel et électronique (internet, réseaux sociaux, etc.). Cette mesure

inclura notamment l'interdiction de l'utilisation des mascottes, sportifs et héros de dessins animés sur tous les produits agroalimentaires, ainsi que la suppression des jouets offerts (dans les emballages des céréales, les œufs en chocolat, les menus enfants des fast-food, etc.).

→ Rendre obligatoire l'affichage du Nutri-Score sur toute publicité sur tout support pour les aliments autorisés à la publicité.

### AU NIVEAU LOCAL

→ Adoption de règlements locaux de la publicité (code de l'environnement) par les collectivités locales. Ces règlements permettent de légiférer sur les tailles et lieux d'implantation des panneaux publicitaires dans les espaces publics.

## EXEMPLE CONCRET

### UNE RÉGLEMENTATION LIMITANT LE MARKETING ET LA PUBLICITÉ ALIMENTAIRE AU QUÉBEC

Plusieurs pays ont franchi le pas de limiter la publicité et le marketing alimentaire. Le Chili<sup>55</sup> a interdit en 2016 les mascottes sur et dans les emballages des produits. Le Royaume-Uni a adopté des mesures de restriction de la publicité télévisée, réduisant ainsi l'exposition publicitaire pour les aliments défavorables au plan nutritionnel de 37% pour les enfants de 4 à 15 ans et de 52% pour les 4 à 9 ans<sup>56</sup>. Le Québec a quant à lui adopté une législation dès 1978 pour protéger les enfants de la publicité suite au travail mené par une coalition québécoise d'acteurs de différents milieux (éducation, santé, syndicat...). Cette loi interdit la publicité télévisuelle destinée aux enfants mais ne s'applique qu'aux produits majoritairement utilisés par les enfants de moins de 13 ans, donc pas aux produits qui peuvent par ailleurs être mangés par des adultes<sup>57</sup>.

<sup>54</sup> Voir l'enquête de foodwatch sur les allégations santé qui induisent en erreur, mars 2019: [www.foodwatch.org/fr/actualites/2019/attention-toutes-les-promesses-sante-ne-sont-pas-bonnes-a-avaler/](http://www.foodwatch.org/fr/actualites/2019/attention-toutes-les-promesses-sante-ne-sont-pas-bonnes-a-avaler/)

<sup>55</sup> [www.huffingtonpost.fr/2016/06/21/kinder-surprise-malbouffe-chili-happy-meals-mcdo-sucre\\_n\\_10584390.html](http://www.huffingtonpost.fr/2016/06/21/kinder-surprise-malbouffe-chili-happy-meals-mcdo-sucre_n_10584390.html)

<sup>56</sup> HCSP, septembre 2017, page 58.

<sup>57</sup> Solagro et Réseau Action Climat, août 2019.



## 2 RENDRE L'ALIMENTATION SAINE ET DURABLE ACCESSIBLE À TOUS

### OU AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ GÉOGRAPHIQUE ET FINANCIÈRE



Sans travailler sur l'accessibilité physique et économique, les objectifs de transition alimentaire ne seront pas atteints. Avec la meilleure information possible au consommateur, si les commerces ne proposent pas de produits durables et sains ou si les prix restent trop élevés par rapport aux revenus, aucun changement ne sera possible.

C'est pourquoi il faut à la fois travailler sur l'accessibilité physique, géographique (maillage, rayonnage, etc.) mais aussi économique (en jouant à la fois sur le prix du produit et le revenu du consommateur). Enfin, la restauration collective publique offre un lieu privilégié pour rendre accessibles physiquement et financièrement des produits bons pour la santé et le climat.

## A RENDRE LES PRODUITS DURABLES DISPONIBLES ET ACCESSIBLES PHYSIQUEMENT

L'accessibilité géographique est déterminante dans les changements de comportement. Il est parfois simplement très difficile de trouver des produits frais ou peu transformés. Deux principaux leviers existent : améliorer le maillage et améliorer la qualité des produits disponibles à la vente.

Les commerces locaux, notamment les commerces situés dans les zones de déprise rurale ou dans les quartiers défavorisés, constituent les principaux lieux d'approvisionnement pour les populations les plus précaires ou sans moyen de transport. Il est donc urgent de stopper la concentration géographique des commerces et d'améliorer le maillage autant en ville qu'à la campagne. Les co-bénéfices sont nombreux : lutte contre l'étalement urbain, baisse des pollutions locales liées aux transports en voiture, activités économiques en centre-ville (liens

sociaux, emploi, etc.). Cela pourrait notamment passer par une amélioration du système d'autorisation d'implantation des grandes surfaces. En effet, le rapport d'activité sur l'année 2015 de la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) précise que cette dernière « joue pleinement son rôle de régulateur de l'urbanisme commercial. Sur 240 projets examinés en 2015, la Commission en a autorisé 59 % et refusé 41%. À l'inverse, les commissions départementales d'aménagement commercial (CDAC) se prononcent favorablement sur près de 90 % des projets qui leur sont soumis<sup>58</sup>.

Améliorer la qualité environnementale et sanitaire des produits mis en vente dans le maillage de distribution existant et augmenter le nombre de points de vente spécialisés en produits de qualité constituent les deux principaux leviers pour améliorer la disponibilité de ces produits.

<sup>58</sup> Direction générale des entreprises, 2016.



## 1. AMÉLIORER LE MAILLAGE DE LA DISTRIBUTION DE PROXIMITÉ

### Mise en œuvre immédiate

#### AU NIVEAU NATIONAL

- Renforcer la régulation face à la prolifération des surfaces commerciales via une amélioration du rôle de la CNAC et des CDAC : notamment en ouvrant leur composition à deux représentants de la profession agricole, deux représentants des associations environnementales et un représentant des riverains.
- Rendre cohérent le programme « Action cœur de ville » avec les Plans climat air énergie territoriaux et le programme national nutrition santé (y conditionner l'octroi des conventions entre la ville et le Ministère de la cohésion des territoires).

#### AU NIVEAU LOCAL

- Redynamiser les centres villes et soutenir les commerces de proximité via les plans de déplacement urbain et la désignation d'un responsable de centre-ville chargé de faire le lien entre la collectivité, la chambre de commerce et d'industrie, les commerçants, les associations, etc. (marché de plein air, piétonisation, transports en commun de centre-ville, etc.)<sup>59</sup>.
- Limiter l'implantation et l'extension des centres commerciaux, notamment via un encadrement de la réglementation dans les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les Documents d'aménagement artisanal et commercial (Daac)<sup>60</sup>.

## 2. AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE AUX PRODUITS SAINS ET DURABLES

### Mise en œuvre immédiate

#### AU NIVEAU EUROPÉEN

- Rendre éligible au pilier 2 de la PAC le financement des frais de fonctionnement, dont les frais en ressources humaines pour l'animation des Projets alimentaires territoriaux (PAT) intégrant des critères environnementaux et solidaires<sup>61</sup>.

#### AU NIVEAU NATIONAL

- Augmenter l'enveloppe du PNA et flécher les financements vers les PAT intégrant des critères environnementaux et solidaires de façon plus conséquente, notamment pour les frais d'animation sur des périodes minimales de 3 ans.

#### AU NIVEAU LOCAL

- Inciter à créer des marchés de plein air de produits frais dans les secteurs où il y a peu de commerces, dans les quartiers défavorisés ou encore les lieux de travail, mais aussi des carrés bio et locaux dans les marchés de plein air existants.

- Mettre en place un programme d'accompagnement de commerces de proximité pour améliorer la qualité des produits mis en vente (fruits et légumes frais, légumes secs, produits biologiques) : formation, matériel de vente, autres incitations financières<sup>62</sup>.

- Optimiser la logistique des points de vente spécialisés en produits durables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : soutenir les lieux de vente dans les centre-ville, développer l'accessibilité en transports collectifs et déplacement doux, soutenir (appel à projets, mise à disposition de locaux, soutien à des plateformes logistiques de distribution) des magasins de producteurs, des regroupements d'AMAP, des casiers de livraison, des regroupements d'achat en gros, etc.

- Soutenir le développement des structures de transformation locales, durables, collectives ou non (légumeries, abattoirs, fromageries, conserveries, ateliers de découpes, etc.). Ces infrastructures territoriales doivent être pensées de manière collective avec une forte implication de l'amont (producteurs) et de l'aval (citoyens, distributeurs, restaurateurs, etc.).

<sup>59</sup> Réseau Action Climat, 2016, page 37.

<sup>60</sup> Gintrand, 2018.

<sup>61</sup> Plateforme Pour une autre PAC, 2018.

<sup>62</sup> HLPE, mars 2018, page 25.

**EXEMPLE CONCRET**

**SOUTIEN ET INSTALLATION DE MARCHÉS DANS DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS : LE PHILLY FOOD BUCKS, PHILADELPHIE**

À Philadelphie, l'ONG Food Trust, acteur important de la sécurité alimentaire, a lancé en 2010, avec le département de santé publique, le programme « Philly Food Bucks ». Ce programme vise à promouvoir la consommation de fruits et légumes frais et locaux auprès des populations en situation d'insécurité alimentaire. À travers un système de coupons, l'ONG œuvre en faveur de l'installation de marchés de producteurs dans des quartiers défavorisés où les problématiques d'accessibilité sont fortes. L'association développe des partenariats avec des supermarchés et magasins de quartiers afin qu'ils participent au système des « Food Bucks ». L'objectif n'est pas uniquement d'augmenter la consommation de produits frais mais aussi de soutenir les commerces de proximité et les marchés qui proposent des produits de qualité dans les quartiers les moins favorisés<sup>63</sup>.

<sup>64</sup> Solagro, Réseau Action Climat, août 2019.

<sup>63</sup> Solagro, Réseau Action Climat, août 2019.

**EXEMPLE CONCRET**

**VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES DANS LES QUARTIERS DÉFAVORISÉS : LE HEALTHY LIVING NEIGHBOURHOOD SHOPS, ÉCOSSE**

En 2004, un groupe de distributeurs a monté un projet pilote appelé « Healthy Living Neighbourhood shops ». Son objectif était d'améliorer l'accessibilité à une alimentation de qualité en Écosse, et plus particulièrement d'encourager la vente de fruits et légumes dans les commerces de proximité. Soutenu par la Direction gouvernementale écossaise de la Santé et l'Agence nationale de l'Éducation et de la Promotion de la Santé, le programme fournit du matériel (stand de présentation des produits, étagères, panneaux...) et accompagne techniquement les magasins à l'amélioration de la vente de fruits et légumes<sup>64</sup>.

## **B** AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ FINANCIÈRE AUX PRODUITS LES PLUS DURABLES

Deux leviers existent pour améliorer l'accessibilité économique de l'alimentation : jouer sur les prix des produits ou sur les revenus du consommateur. Ils peuvent constituer des leviers incitatifs pour la population et une aide à l'accès à une alimentation digne pour les personnes en situation de précarité alimentaire.

Une des premières mesures pour jouer sur le prix des produits est de réorienter les aides de la Politique agricole commune (PAC) vers un modèle de production de produits alimentaires sains et durables. Les mesures concernant la PAC sont détaillées dans la partie 4 mais il est important de préciser ici l'importance

des revenus issus de la PAC pour améliorer l'accessibilité financière de certains produits.

De plus en plus d'acteurs viennent compléter le système du don alimentaire institutionnalisé<sup>65</sup>. Basée sur le principe de l'assistance (distribution gratuite de produits alimentaires non choisis), la politique du don alimentaire est, depuis 2016, adossée à la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire<sup>66</sup>. Au contraire, les initiatives qui se développent, comme celles citées précédemment, allient accès digne à une alimentation saine et durable. C'est la finalité des mesures proposées ici.

<sup>65</sup> Paturel, 2019.

<sup>66</sup> Loi n° 2016-138 du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, [www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/2/11/2016-138/jo/texte](http://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2016/2/11/2016-138/jo/texte)

## 1. AIDER À L'ACHAT DES PRODUITS DURABLES ET SAINS

### Mise en œuvre immédiate

#### AU NIVEAU NATIONAL

→ Réorienter l'usage actuel du Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) et une partie de l'enveloppe du PNA pour soutenir les initiatives d'accès à des produits de qualité pour tous (introduction de produits durables dans les épiceries solidaires, systèmes d'achats collectifs en vrac, supermarchés coopératifs, actions ciblant les étudiants de type paniers de fruits et légumes frais mis en place par les CROUS, etc.), notamment via les PAT incluant des critères environnementaux et solidaires (voir niveau local, ci-dessous).

→ Mieux informer les familles sur les systèmes d'aides existants, souvent sous-utilisés : le Fonds social cantine, les tarifs aidés des conseils départementaux, le CCAS (centre communal d'action sociale), la caisse des écoles.

#### AU NIVEAU LOCAL

→ Mettre en place des projets alimentaires territoriaux solidaires<sup>67</sup> incluant notamment la structuration de filières locales durables et de développement des lieux de distribution accessibles physiquement et financièrement pour les particuliers : AMAP, épiceries solidaires vendant des produits durables, systèmes d'achats collectifs, supermarchés coopératifs, initiatives de type Jardins de cocagne, glanage, etc.<sup>68</sup>

→ Expérimenter dans certains territoires l'allocation de chèques permettant d'acheter des produits durables et sains ou la mise en place d'une sécurité sociale alimentaire à l'instar du programme expérimental « territoire zéro chômeur » mené dans certains territoires<sup>69</sup>. Cette phase expérimentale permettra de tester la faisabilité et l'efficacité d'une telle démarche et de trouver des solutions à d'éventuels freins rencontrés.

<sup>67</sup> Secours Catholique, 2019, page 25.

<sup>68</sup> Le Réseau CIVAM a beaucoup travaillé sur ces questions d'accessibilité : [www.civam.org/images/M%C3%A9lanie/AcceCible/EXPO%20Accessible-V6.pdf](http://www.civam.org/images/M%C3%A9lanie/AcceCible/EXPO%20Accessible-V6.pdf)

<sup>69</sup> « Territoires zéro chômeur de longue durée » [www.tzcl.d.fr/decouvrir-lexperimentation/les-fondements/](http://www.tzcl.d.fr/decouvrir-lexperimentation/les-fondements/), porté par ATD Quart Monde avec le Secours catholique, Emmaüs France, Le Pacte civique et la Fédération des acteurs de la solidarité.

<sup>70</sup> Cette proposition est largement inspirée de la proposition développée par Ingénieurs sans frontières (Ingénieurs sans frontières, juin 2019).

<sup>71</sup> La proposition initiale indique un budget de 150 euros mensuels par personne, et un peu moins pour les enfants. Le budget total évalué pour une telle mesure est de 120 milliards d'euro par an.

<sup>72</sup> [www.terresdelorraine.org/fr/se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.html](http://www.terresdelorraine.org/fr/se-nourrir-lorsquon-est-pauvre.html)

### Mise en œuvre 2030

→ Sur la base de la phase expérimentale, mettre en place une sécurité sociale alimentaire<sup>70</sup> au niveau national. Adossée à la sécurité sociale pour la santé, son principe est, d'une part, la distribution d'un budget mensuel par personne<sup>71</sup> et, d'autre part, un conventionnement des professionnels et des produits pouvant être achetés avec cet argent. Le choix des produits à conventionner se fait selon un fonctionnement démocratique. À l'idée initiale, il est proposé d'ajouter au niveau national des critères d'éligibilité environnementaux, de bien-être animal et sanitaires pour les produits.

#### EXEMPLE CONCRET

##### PAT PAYS TERRES DE LORRAINE : SE NOURRIR QUAND ON EST PAUVRE

Dans le cadre du Projet alimentaire territorial Terre de Lorraine, un partenariat entre ATD quart Monde et le pays Terre de Lorraine a donné naissance en 2016 au projet « Se nourrir quand on est pauvre ». Depuis sa naissance, ce projet a notamment permis de mettre en place des achats groupés des fruits et légumes les plus consommés (carottes, pommes de terre, mirabelles) auprès de producteurs locaux permettant de faire baisser les prix. Les partenaires travaillent également à une amélioration qualitative de l'aide alimentaire et à un accompagnement à l'émergence de projets de jardins nourriciers<sup>72</sup>.

## 2. JOUER SUR LES PRIX DES PRODUITS POUR ORIENTER LES CHOIX

Jouer sur les prix des denrées alimentaires passe notamment par la fiscalité alimentaire. Elle permet de baisser le prix des produits alimentaires les meilleurs pour la santé et/ou l'environnement ou d'augmenter le prix des produits alimentaires les moins bons. Cette stratégie a pour but d'orienter le choix du consommateur dans ses actes d'achats.

Les co-bénéfices d'une fiscalité alimentaire sont nombreux. Les taxes sur les produits les plus néfastes permettent de dégager des recettes pouvant servir à compenser la défiscalisation des meilleurs produits. Elles peuvent également contribuer à financer une politique d'aide à l'achat des produits durables. De plus, une fiscalité sur des critères sanitaires ou environnementaux incite les producteurs et les entreprises à faire évoluer la composition des produits ou les procédés de fabrication pour ne pas en subir les effets.

Pourtant, l'efficacité d'une politique fiscale alimentaire est largement controversée<sup>73</sup>. Mais ce qui semble faire consensus, c'est que, pour avoir un impact sur les pratiques alimentaires, les taxes doivent être importantes et cibler les produits les plus nocifs pour le climat et pour la santé. Par ailleurs, les marges prises par les distributeurs doivent être encadrées afin que la politique fiscale se répercute bien sur le prix des produits.

Des effets sociaux pervers sont parfois soulignés : les surtaxes touchent, en général, les produits statistiquement davantage achetés par les populations

les plus défavorisées. Dans certains cas, ces effets peuvent être atténués par le fait que les consommateurs font évoluer leurs achats en fonction de la dite fiscalité. Ils peuvent également être contrebalancés par une aide à l'achat (partie 3.2.1).

Une revue de la littérature effectuée en 2018<sup>74</sup> conclut qu'il est possible de mettre en place une politique économique ayant pour double objectif de diminuer l'empreinte en termes de gaz à effet de serre de l'alimentation et d'en augmenter ses bénéfices sanitaires. Pour cela, une taxe doit être fixée sur les produits alimentaires à forte empreinte gaz à effet de serre (par exemple les produits contenant de la viande) et les recettes réinvesties pour subventionner la consommation de fruits et légumes. Aujourd'hui environ 180 pays taxent le tabac, 60 le carbone et 25 le sucre<sup>75</sup>.

Dans un tel contexte, un travail d'expert doit être mené sur 2 ans pour élaborer une politique fiscale alimentaire permettant de faire évoluer les achats sans impacts sociaux négatifs. En outre, le cadre réglementaire de la transparence et de la construction des prix doit être amélioré afin qu'une évolution de la fiscalité ne puisse pas être absorbée par une modification des marges prises par les distributeurs. L'*UFC Que Choisir* dénonce les pratiques de surmarges de la grande distribution sur les fruits et légumes bio (de 75 % en moyenne plus élevées<sup>76</sup>), dégradant d'autant l'accessibilité des produits bio au plus grand nombre.

<sup>73</sup> Bonnet, 2018. I4CE, février 2019, page 10. Euractive, 15 décembre 2017. Le Monde, 28 mars 2019.

<sup>74</sup> Doro, 2018.

<sup>75</sup> FAIRR, 2017.

<sup>76</sup> UFC Que choisir, 22 août 2019, [www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sur-marges-sur-les-fruits-et-legumes-bio-la-grande-distribution-matras-toujours-les-consommateurs-n69471](http://www.quechoisir.org/action-ufc-que-choisir-sur-marges-sur-les-fruits-et-legumes-bio-la-grande-distribution-matras-toujours-les-consommateurs-n69471)

<sup>77</sup> Repartir du gros travail effectué par le HCSP (HCSP, septembre 2017), pages 36 à 42.

<sup>78</sup> Solagro, Réseau Action Climat, août 2019.

### EXEMPLE CONCRET

#### UNE TENTATIVE DE TAXE CLIMAT SUR LA VIANDE EN SUÈDE

En 2016, trois députés suédois proposent une taxe climat sur l'alimentation. Cette proposition fait suite à un premier rapport publié sur le sujet en 2013 et aux travaux réalisés par un groupe de travail commandités par le gouvernement en 2015. La première étape de la proposition des députés est une taxe sur le bœuf d'environ 2,3 \$/kg. Afin d'éviter les effets régressifs, les députés proposent de reverser la moitié des revenus engendrés par la taxe vers les citoyens et les agriculteurs (mise en place d'un fonds d'accompagnement des agriculteurs dans la transition vers des systèmes de production durables et les cultures de protéines végétales). En 2019, cette taxe n'est pas mise en œuvre. Mais les réflexions et débats publics autour de la consommation de viande continuent en Suède<sup>78</sup>.

### Mise en œuvre immédiate

#### AU NIVEAU NATIONAL

→ Lancer pour 2 ans un groupe d'experts indépendants explorant l'ensemble des connaissances et des expérimentations à l'étranger et en France afin de réfléchir à une politique fiscale alimentaire efficace et sans impacts sociaux négatifs<sup>77</sup>.

→ Mettre en place des mesures améliorant le rééquilibrage des relations commerciales et la construction des prix des produits agricoles et agroalimentaires achetés par la grande distribution. Pour plus de transparence, l'Observatoire de la Formation des prix et des marges doit publier les niveaux de marges par enseigne et par rayon.

# C AMÉLIORER L'OFFRE ALIMENTAIRE DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

La restauration collective publique, et en particulier la restauration scolaire, répond à un enjeu social : celui de nourrir correctement et sainement tous les enfants, notamment via une politique des prix équitable, voire une gratuité pour les parents. Par ce levier, la restauration collective peut et doit être un outil social pour donner accès à tous à une alimentation saine et durable en améliorant la qualité de ses menus. La loi Alimentation d'octobre 2018 prescrit une phase expérimentale de deux ans d'introduction d'un menu végétarien par semaine dans les

cantines scolaires. Elle impose également à toute la restauration collective un plan de diversification des protéines et un objectif de 50 % de produits de qualité dont 20 % de produits biologiques d'ici à 2022<sup>79</sup>. Pour que ces objectifs soient atteints, les bons outils d'accompagnement doivent être mis en place et la réhausse des objectifs à moyen terme doit être planifiée afin de permettre aux acteurs de se préparer. Ces moyens incluent l'amélioration de la formation des diététiciens nutritionnistes, détaillée dans la mesure 2.1.2.

## Mise en œuvre immédiate

### AU NIVEAU EUROPÉEN

→ Rediriger une partie des financements du pilier 2 de la PAC aux acteurs de la restauration collective pour soutenir les investissements et les approvisionnements en produits biologiques et locaux (légumeries, plateforme d'achat, formations, actions de sensibilisation, etc.).

→ Supprimer les verrous réglementaires en matière de protection de la concurrence et du droit des marchés publics afin de faciliter les achats locaux durables dans les cahiers des charges des marchés publics de la restauration collective. Pour cela un groupe de travail français doit être mis en place rapidement afin d'apporter les solutions concrètes sur la scène européenne.

### AU NIVEAU NATIONAL

→ Fixer un objectif de deux menus végétariens par semaine dans toute la restauration collective d'ici à 2025 (en tirant les enseignements de la phase d'expérimentation).

→ Mise en place d'une prime à la conversion pour les cantines qui passent en bio local et végétarien, permettant de financer les investissements matériels et immatériels (légumeries, formations, etc.) nécessaires pour changer les pratiques, sensibiliser les convives et le personnel et participer à la structuration de filières locales durables<sup>80</sup>.

→ Renforcer les formations des cuisiniers et gestionnaires de restauration collective (en formation initiale et continue : Bac pro, CAP, certificats de spécialisation, BTS, grandes écoles d'hôtellerie, mais aussi via le CNFPT et l'ANFH). Ce renforcement devra porter sur la santé et la nutrition, les protéines végétales, les impacts environnementaux et climatiques, le service et la sensibilisation à l'alimentation. Privilégier les approches pratiques : recettes faciles à mettre en œuvre à l'échelle d'une cantine, approvisionnements locaux durables, transformation des produits bruts, etc.

### AU NIVEAU LOCAL

→ Prendre en compte systématiquement une évaluation environnementale des menus de la restauration collective publique (de l'administration centrale, des universités et des collectivités locales). L'empreinte climat pourra se faire grâce à des calculateurs simples d'utilisation (l'EcoCalculateur de Eco2initiative<sup>81</sup>, le simulateur carbone des menus de la mairie de Paris<sup>82</sup>, etc.). Une évaluation environnementale plus large pourra également être effectuée (L'outil PARCEL : *Pour une Alimentation Résiliente Citoyenne et Locale* permet d'évaluer les surfaces, emplois agricoles et les impacts écologiques d'un changement d'alimentation », PARCEL<sup>83</sup> permet d'évaluer la surface nécessaire). Cette mesure permet notamment de prendre en compte les efforts réalisés par la restauration collective dans les Plans climat air énergie territorial (PCAET).

<sup>79</sup> Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, article 24.

<sup>80</sup> Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, [www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/bonus\\_cantine\\_bio\\_et\\_locale\\_3.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/bonus_cantine_bio_et_locale_3.pdf)

<sup>81</sup> Eco2initiative, [www.bonpourleclimat.org/calcul-empreinte-carbone/](http://www.bonpourleclimat.org/calcul-empreinte-carbone/)

<sup>82</sup> Mairie de Paris, <https://acteursduparisdurable.fr/sites/default/files/simulateur-carbone>

<sup>83</sup> PARCEL, Outil développé par Terre de Liens, la FNAB et le BASIC (disponible à partir d'octobre 2019).

→ Afficher clairement sur les menus les résultats de deux évaluations : une évaluation nutritionnelle des composants du menu (Nutri-Score) et une évaluation climatique (calculateur climat - liste ci-dessus), pour l'ensemble de la restauration collective publique (scolaire, de santé, EPHAD, etc.) et commerciale privée (restaurant de ville et commande par Internet).

→ À travers les PAT, accompagner la structuration des filières et l'outillage des fournisseurs locaux durables, qui ont souvent des difficultés pour répondre aux exigences sanitaires et logistiques de la restauration collective.

### Mise en œuvre 2030

Faire de la restauration collective publique la figure de proue de la politique alimentaire française : une politique qui lutte contre les inégalités alimentaires, tire vers l'avant les filières locales de produits alimentaires durables et qui bannit tout produit nocif pour la santé des convives et du personnel :

→ D'ici à 2030, dans tous les restaurants collectifs : fixer un objectif à 50 % bio ; passer à 3 repas végétariens dans les restaurants sans option et proposer systématiquement dans tous les self-services une option végétarienne en plus des 3 repas exclusivement végétariens par semaine ; bannir tous les contenants jugés à risque pour la santé (emballages avec huiles minérales, contenants alimentaires en

plastique ou en cellulose, etc.) et utiliser uniquement des produits d'entretien certifiés Ecocert de niveau 3.

→ Engager un programme d'accompagnement des municipalités qui souhaitent passer en régie directe et en cuisine sur place.

→ Généraliser la prise en compte des quotients familiaux pour établir les barèmes de prix de la cantine, et adoption de la cantine gratuite pour les quotients familiaux les plus bas.

→ Créer un cycle de niveau lycée hôtelier spécialisé dans la restauration collective, la nutrition et l'alimentation durable.

### EXEMPLE CONCRET

#### PORTUGAL : UNE LOI IMPOSANT UNE OPTION VÉGÉTALIENNE PAR JOUR AUX RESTAURANTS COLLECTIFS

Après la récolte de 15 000 signatures à une pétition lancée par l'association végétarienne portugaise pour réclamer une option de repas sans produits animaux dans les cantines publiques, la question est posée au parlement portugais début 2016. Et en mars 2017, une loi est adoptée à une large majorité imposant à tous les restaurants collectifs (écoles, universités, prisons, hôpitaux, etc.) de proposer chaque jour une option végétalienne (préparé sans produits d'origine animale). Cette loi a pour ambition de favoriser la diversité des habitudes alimentaires et d'encourager davantage de gens à choisir des alternatives aux produits animaux. Les co-bénéfices potentiels de cette loi portent sur la santé de la population et l'environnement<sup>84</sup>.

<sup>84</sup> Solagro et Réseau Action Climat, août 2019.

## 3

## ENCOURAGER LA PRODUCTION D'UNE ALIMENTATION SAIN ET DURABLE

## OU SOUTENIR LES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS EN ADÉQUATION AVEC L'ÉVOLUTION DURABLE DE L'ASSIETTE

Dans un souci de souveraineté alimentaire à l'échelle de la France et des territoires, et de cohérence avec les politiques d'incitation et d'accompagnement décrites dans les parties 1 et 2, la production et la transformation de produits de qualité doit être encouragée. Cela devra se faire au niveau des réglementations françaises et européennes<sup>85</sup>, des politiques de soutien aux filières et de la politique agricole commune<sup>86</sup>.

Les politiques visant les industries agroalimentaires sont trop souples. Si nous voulons engager une transformation ambitieuse de notre modèle alimentaire, des politiques contraignantes sur tous les processus de fabrication sont nécessaires.

## A RÉHAUSSER LES NIVEAUX DE QUALITÉ SANITAIRE, NUTRITIONNELLE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES

### 1. AMÉLIORER LA QUALITÉ SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTALE DES PRODUITS

#### AGROALIMENTAIRES

Les pouvoirs publics ne comptent pour l'instant que sur l'effet d'entraînement pour améliorer la composition des aliments : via l'apposition du Nutri-Score, ainsi que les opérations volontaires de reformulation des produits (sur l'huile de palme,

les OGM, les œufs en cage, etc.). Mais cela ne suffira pas. Une rehausse de la qualité nutritionnelle, sanitaire et environnementale des produits alimentaires mis en vente par voie réglementaire est nécessaire.

#### Mise en œuvre immédiate

##### AU NIVEAU NATIONAL

→ Fixer des objectifs opérationnels d'amélioration nutritionnelle, sanitaire et environnementale des produits agroalimentaires mis sur le marché, adoptés par voie réglementaire, avec calendrier de mise en œuvre (NBP 86). Ce programme sera mis en place par une instance d'expertise technique, pilotée par l'État, composée de façon équilibrée de l'ensemble des parties prenantes<sup>87</sup>.

→ Rendre obligatoire l'intégration de critères environnementaux et de bien-être animal sur l'ensemble de la chaîne de production et de transformation dans les Signes officiels de la qualité et de l'origine (SIQO : AOP, Label Rouge, etc.). Aujourd'hui l'INAO autorise à intégrer des critères environnementaux au cahier des charges d'un SIQO. Il doit maintenant se fixer un programme de travail avec les organismes de défense et de gestion (ODG) pour intégrer activement des critères environnementaux à tous les SIQO (exemple : abandon du soja importé dans l'alimentation des animaux, etc.).

<sup>85</sup> CNA, 2018. HCSP, 2010.

<sup>86</sup> Plateforme Pour une autre PAC, 2018.

<sup>87</sup> CNA, 2018 (Recommandation n°14).

→ Imposer aux entreprises agro-alimentaires de publier la totalité de leurs émissions de gaz à effet de serre, dont les émissions amonts (correspondant au scope 3) et les détailler dans les documents de reporting<sup>88</sup>.

→ Fixer aux entreprises agro-alimentaires des objectifs de diminution des émissions de gaz à effet de serre qui soient compatibles avec l'objectif 1,5°C international (comprenant les émissions directes et indirectes)<sup>89</sup>. Les entreprises devront le décliner à moyen et long terme (2030 et 2050) et détailler les moyens mis en œuvre pour remplir ces objectifs en indiquant les réductions attendues par chacune des actions. Pour leur bonne mise en œuvre, un suivi des objectifs de ces deux recommandations, leur contrôle et, le cas échéant, des sanctions financières devront être mises en place.

<sup>88</sup> Aujourd'hui la seule obligation est de faire un reporting des émissions « significatives », ce qui est sujet à interprétation. Or la production agricole est le plus gros poste d'émissions pour les entreprises agro-alimentaires.

<sup>89</sup> Réseau Action Climat, décembre 2017.

## AU NIVEAU LOCAL

→ Mettre en place de programmes régionaux de soutiens aux TPE/PME et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme acteurs clés dans la constructions des filières durables et locales (transformation, approvisionnements de restauration collective, distribution novatrice, etc.).

→ Proposer aux acteurs privés locaux des programmes d'accompagnement à l'évolution des processus de production et de transformation de produits agroalimentaires compatibles avec des critères environnementaux et sanitaires.

# B SOUTENIR LA PRODUCTION AGRICOLE EN ACCORD AVEC L'ASSIETTE SOUHAITÉE

## 1. AU NIVEAU DES POLITIQUES INTERNATIONALES ET EUROPÉENNES

La mise en place d'une Politique agricole et alimentaire commune (PAAC) permettra de faire évoluer l'ensemble du système agricole et alimentaire vers un modèle meilleur pour la santé et moins émetteur de gaz à effet de serre. La réforme actuelle de la Politique agricole commune devra répondre à la fois à des enjeux de souveraineté alimentaire, de transition écologique et de qualité de l'alimentation, mais aussi de dynamisation des territoires et de soutien aux agriculteurs. Parallèlement, d'autres politiques ou normes européennes devront être

repensées (droit de la concurrence, réglementation sanitaire, protection du consommateur, etc.)<sup>90</sup>.

La réforme actuelle devra poser les jalons d'une future politique agricole et alimentaire à mettre en place d'ici 2030. Cette dernière devra tirer tout le modèle alimentaire vers le haut, d'un point de vue environnemental et sanitaire, tout en veillant à ce que toutes les catégories de la population profitent pleinement de cette amélioration.

### Mise en œuvre immédiate

→ À l'échelle internationale, l'agriculture doit bénéficier d'une exception aux règles actuelles de commerce international dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), comme c'est déjà le cas pour les biens culturels. Cette mesure permettra de protéger la spécificité agricole et alimentaire des règles du commerce international pouvant prendre le pas sur les préoccupations environnementales ou les risques sanitaires par exemple<sup>91</sup>.

→ La France doit porter le fait que l'Union européenne ne doit plus négocier ni conclure de nouveaux accords de libre-échange bilatéraux ou multilatéraux, suspendre immédiatement la mise en application du CETA et du MERCOSUR et se donner le temps de renégocier ces accords afin de prendre en compte les risques environnementaux et sociaux largement documentés.

<sup>90</sup> Plateforme Pour une autre PAC, 2018.

<sup>91</sup> Bregat et Colard-Dutilleul, 2016.



→ La nouvelle Politique agricole commune de l'UE doit rediriger les aides vers une production alimentaire soutenable et en adéquation avec les attentes des consommateurs. Cela devra se traduire par des aides couplées pour les fruits et légumes frais, les légumineuses produits en agroécologie et les élevages paysans durables (pilier 1), l'attribution de financements importants pour le maintien (pilier 1) et

les conversions (pilier 2) en agriculture biologique, l'amélioration globale de la qualité des modes de productions et la diminution des pollutions (via les PSE du pilier 1 et les MAEC du pilier 2), le soutien aux structurations de filières territoriales, de la production à la distribution, aux PAT incluant des critères environnementaux et aux conversions de restaurants collectifs en bio local (pilier 2).

### Mise en œuvre 2030

→ Après 2030, la future Politique agricole et alimentaire commune devra être exemplaire et porter un modèle alimentaire et agricole ambitieux d'un point de vue environnemental et sanitaire, profitable aux agriculteurs, aux mangeurs et aux riverains. Elle comprendra d'une part des contrats de transition (pour les conversions à l'agriculture biologique, etc.) et d'autre part des paiements pour services rendus à la société<sup>92</sup>.

## 2. AU NIVEAU DES POLITIQUES NATIONALES

→ Renforcer le soutien financier et technique aux filières de légumes secs aux producteurs et aux acteurs de l'aval et de l'amont pour produire les légumes secs nécessaires à l'évolution de l'assiette (investissements dans les trieurs, formations, accompagnement et animations via les ONVAR, etc.)<sup>93</sup>.

→ Soutenir la production biologique via un plan de développement de la production des fruits et légumes sous label AB en France. Rétablir les aides nationales au maintien de l'agriculture biologique.

→ Soutenir la conversion des élevages de ruminants et de granivores vers des systèmes herbagers et de plein air durables.

→ Généraliser l'interdiction de tous les types de chauffage pour les serres en agriculture biologique, sauf pour le hors-gel et les plants.

<sup>92</sup> Plateforme Pour une Autre PAC, <https://pouruneautrepac.eu/notre-vision/notre-paac-a-horizon-2030/>

<sup>93</sup> Réseau Action Climat et Solagro, 2016.

## 3. AU NIVEAU DES POLITIQUES TERRITORIALES

Les collectivités territoriales ont la possibilité de développer des initiatives pour soutenir une production agricole en adéquation avec l'assiette souhaitée. Ces initiatives dépendent beaucoup des financements européens et nationaux, mais aussi locaux, de la volonté des élus et des acteurs publics et privés des territoires, des ressources locales, de l'appétence des différents publics concernés, etc. Bref, il existe autant de territoires que de terreaux favorables à la naissance de projets locaux.

Pistes de soutien à la production agricole pour les territoires :

→ Soutien des collectivités à l'installation en agriculture biologique, fruits et légumes et légumes secs : via l'achat de foncier, la préservation des couronnes maraîchères, les régies directes agricoles, etc.

→ Soutien à la structuration de filières : collectivités, pôles territoriaux de coopération économique, fonds d'investissement régionaux, etc.

### EXEMPLE CONCRET

#### BASSIN RENNAIS : UNE MARQUE LOCALE POUR RÉHAUSSER LA QUALITÉ DES PRODUITS LOCAUX

Depuis les années 1970, le territoire du bassin rennais est confronté à une mauvaise qualité de la ressource en eau, notamment due aux pratiques agricoles. Afin de valoriser les efforts des producteurs qui acceptent de faire évoluer leurs pratiques pour préserver la ressource, la Métropole de Rennes et Eau du bassin rennais créent la marque « Eau en saveurs » en 2012, devenue « Terres de Sources » en 2015. Cette marque impose aux producteurs des exigences d'entrée et un engagement de progrès environnemental. La marque constitue un nouveau levier économique pour inciter les agriculteurs à faire évoluer leurs pratiques. Elle permet également de toucher le grand public et de rendre plus accessibles des produits locaux de qualité. Une des pistes de développement est de valoriser de nouveaux produits en adéquation avec la consommation du territoire et une évolution vers des régimes alimentaires plus durables (plus de légumes secs par exemple).

## BIBLIOGRAPHIE

- ANSES, janvier 2017. *Actualisation des repères du PNNS : révision des repères de consommations*. <https://bit.ly/2KWWd5k>
- ANSES, juin 2017. *Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3 (INCA3) - Actualisation de la base de données des consommations alimentaires et de l'estimation des apports nutritionnels des individus vivant en France*. <https://bit.ly/2Udmqzx>
- Bonnet, 2018. *An Environmental Tax Towards More Sustainable Food: Empirical Evidence of the Consumption of Animal Products in France*, Céline Bonnet, Ecological Economics, May 2018, Pages 48–61. doi.org/10.1016/j.ecolecon.2017.12.032; <https://bit.ly/345oWfA>
- Breget et Collard-Dutilleul, 2016. *Droit commercial : pour une exception alimentaire*, Revue Projet, 2016. <https://bit.ly/32cqTp3>
- CESE, 2012. *Les enjeux de la prévention en matière de santé*, <https://bit.ly/2L9G-DIG>
- CESE, mars 2019. *L'affichage environnemental, levier pour la mise en œuvre de l'économie circulaire*. <https://bit.ly/2NBwllC>
- CGAAER, octobre 2018. *Éducation alimentaire de la jeunesse*. <https://bit.ly/2FeB7MI>
- CNA, 2018, *Alimentation favorable à la santé - Avis 81*. <https://bit.ly/2MreANh>
- Denhartigh, 2019. *Pour une consommation de viande profitable à tous*. <https://bit.ly/2KZhtXL>
- De Saint Pol, 2017. *Les évolutions de l'alimentation et de sa sociologie au regard des inégalités sociales*, PUF.
- Direction générale des entreprises, 2016. *Rapport d'activité 2015 de la CNAC*. <https://bit.ly/2U9PdF3>
- Doro, 2018. *Sustainable diets: are nutritional objectives and low-carbon-emission objectives compatible?* Erica Doro et Vincent Réquillart. <https://bit.ly/320PQDE>
- EAPN, 2018. *EAPN France s'engage pour la reconnaissance d'un droit à l'alimentation en France*. <https://bit.ly/2U6UM7n>
- Esteban, 2017. Équipe de surveillance et d'épidémiologie nutritionnelle (Esen). *Étude de santé sur l'environnement, la biosurveillance, l'activité physique et la nutrition, 2014-2016*. Volet Nutrition. Chapitre Corpulence.
- Euractive, 15 décembre 2017. *Taxer la viande, une option de plus en plus envisageable*. <https://bit.ly/2Lc6b1x>
- Ezzati, 2019. *Rising rural body-mass index is the main driver of the global obesity epidemic in adults*, Revue Nature, mai 2019. <https://go.nature.com/2zkS6th>
- FAIRR, 2017. Policy White Paper, *The Livestock Levy : are regulators considering meat taxes?* <https://bit.ly/30Dj0IQ>
- GIEC, octobre 2018. *Special report : Global warming of 1.5°C*. [www.ipcc.ch/sr15/](http://www.ipcc.ch/sr15/) (analyse partiel du Réseau Action Climat : <https://bit.ly/2J0dZYg>)
- GIEC, août 2019, *Special report : Climate Change and Land*. <https://bit.ly/2KZib7P>
- Gintrand, 2018. *Le jour où les zones commerciales auront dévoré nos villes* (Thierry Souccar éditions).
- Greenpeace, 2017. *Viande et produits laitiers : l'État laisserait-il les lobbies contrôler l'assiette de nos enfants*. <https://bit.ly/32apFL4>
- Haut conseil pour le climat (HCC), juin 2019. *Agir en cohérence avec les ambitions*, <https://bit.ly/2ZtkcgC>
- HCSP, 2010. *Objectifs de santé publique - Évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004 - Propositions*. <https://bit.ly/2DH7tPg>
- HCSP, février 2017. *Avis relatif à la révision des repères alimentaires pour les adultes du futur Programme national nutrition santé 2017-2021*. <https://bit.ly/2nhkILB>
- HCSP, septembre 2017. *Propositions pour une Politique Nationale Nutrition Santé à la hauteur des enjeux de santé publique en France PNNS 2017-2021*. <https://bit.ly/2j8vW8E>
- HLPE, mars 2018. *Nutrition et systèmes alimentaires, un rapport du groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition*. <https://bit.ly/2PhJ7Uy>
- I4CE, février 2019. *Politique alimentaire et climat, une revue de littérature*. <https://bit.ly/2ZuUxYF>
- IDDRI, 2018. *Évaluation de l'état d'avancement de la transition bas-carbone en France*. <https://bit.ly/2zAk4S1>
- IDDRI, avril 2019. *Agroécologie et neutralité carbone en Europe à l'horizon 2050 : quels enjeux?* <https://bit.ly/2U6sn1a>
- IGAS, 2016. Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet. *Rapport d'évaluation du PNNS 2011-2015 et du Plan obésité 2010-2013*. [www.igas.gouv.fr/spip.php?article622](http://www.igas.gouv.fr/spip.php?article622)
- Ingénieurs Sans frontières, juin 2019. *Pour une sécurité sociale alimentaire*. <https://bit.ly/2znBO2T>
- INPES, 2014, *Publicités alimentaires à destination des enfants et des adolescents*, <https://bit.ly/2NFXrnr>
- INRA, 2013. *Quelle contribution de l'agriculture française à la réduction des émissions de gaz à effet de serre*. <https://bit.ly/2OuYWA7>

INSERM, 2014. *Inégalités sociales de santé en lien avec l'alimentation et l'activité physique*, [www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/6515](http://www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/6515)

International Energy Agency, 2016. *Achievements of appliance energy efficiency standards and labelling programs*. <https://bit.ly/2cfnmiU>

Le Monde, 28 mars 2019. *L'idée d'une TVA à 0% sur les produits bio divise au sein du gouvernement*. <https://bit.ly/2HtKKlm>

Ministère de la transition énergétique et solidaire, 2015 (en cours de révision 2018-2019). *Stratégie nationale bas carbone*. <https://bit.ly/329Kmx8>

Ministère de la santé, 2017. *Stratégie nationale de santé publique 2018-2022*, <https://bit.ly/2R5qnTE>

OMS, 2016. *Mettre fin à l'obésité de l'enfant*. <https://bit.ly/329heiZ>

Paturel, mars 2019. *Pour une réforme de nos solidarités alimentaires*, policy Brief, Chaire Unesco Alimentations du Monde. <https://bit.ly/2Pxne3N>

Plateforme Pour une autre PAC, 2018. *Osons une vraie réforme de la PAC : vers une politique agricole et alimentaire commune*, septembre 2018, <https://bit.ly/2ZmirrZ>

Réseau Action Climat, 2016. *Les villes « respire » de demain*, <https://bit.ly/2L6XCV7>

Réseau Action Climat, mars 2017. *Alimentation, agriculture, Climat - État des lieux des politiques publiques et leviers d'action*. <https://bit.ly/2ZrNYWR>

Réseau Action Climat, décembre 2017. *En dehors des clous. Les stratégies climat des entreprises ne respectent pas encore une trajectoire 2°C*, <https://bit.ly/2MEBsgQ>

Santé Publique France, janvier 2016. *Publicités alimentaires télévisées à destination des enfants : opinions des parents sur leur impact et leur interdiction*. <https://bit.ly/2HvwXkm>

Secours Catholique, 2019 : *Ce qui se dit là, il faut que ça remonte*. <https://bit.ly/2LdvfoN>

Solagro et Réseau Action Climat, 2016. *Les légumes secs - quelles initiatives territoriales ?* [reseauactionclimat.org/publications/legumes-secs-initiatives-territoriales/](http://reseauactionclimat.org/publications/legumes-secs-initiatives-territoriales/)

Solagro et Réseau Action Climat, août 2019. *Alimentation, climat et politiques publiques - État des lieux : pourquoi et comment changer notre alimentation ?*

Solagro, 2013 (actualisé en 2016). *Afterres2050*. <https://afterres2050.solagro.org/a-propos/le-projet-afterres-2050/>

The Shift Project, mars 2019. *Mobiliser l'enseignement supérieur pour le climat - Former les étudiants pour décarboner la société*. <https://bit.ly/2HGv2LQ>

UDA (Union des annonceurs), 2014, *Les chiffres clés des annonceurs, sur l'année 2013*.



The Solagro logo consists of the word "Solagro" in a white, sans-serif font, set against a yellow rectangular background with a subtle pattern of small white dots.

Entreprise associative à but non lucratif, Solagro contribue depuis 1981 aux transitions agroécologique, énergétique et alimentaire. Solagro propose une démarche singulière où l'accompagnement de réalisations (études et assistance à maîtrise d'ouvrage), les travaux de prospective et de recherche-développement s'alimentent et s'enrichissent mutuellement dans une approche toujours guidée par le souci du long terme, la préservation de notre environnement et la solidarité avec le reste du monde.

[solagro.org](http://solagro.org)

The logo for Réseau Action Climat France features the words "réseau", "action", and "climat" stacked vertically in a white, sans-serif font, with "france" in a smaller font size to the right. A large white curly bracket on the left side groups the three main words.

Le Réseau Action Climat – France est une association loi de 1901 fondée en 1996 et spécialisée sur les changements climatiques. Il est le représentant français du Climate Action Network International (CAN-I), réseau mondial de plus de 1 300 ONG à travers la planète. Fédération d'associations nationales et locales, il lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle locale à l'échelle internationale et vise à inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

[reseauactionclimat.org](http://reseauactionclimat.org)